



UNIVERSITÉ DE NANTES

PROCÈS-VERBAL
DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITÉ

SÉANCE DU MERCREDI 10 JUILLET 2020

PV N° 424

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE EN ASSEMBLEE PLENIERE
DU 10 JUILLET 2020

Le conseil d'Administration de l'Université s'est réuni à l'UFR des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques, sous la présidence de Mme Carine BERNAULT, Présidente de l'Université de Nantes.
Siégeaient à ses côtés Monsieur Dominique AVERTY et Monsieur Arnaud GUEVEL.

ETAIENT PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE : 26 MEMBRES

BASTIANELLI François	B	IUT Nantes/Fleuriaye
BEN HAMAD Tahar	ETU. T	IUT Saint Nazaire
BERTHON Christophe	A	UFR Sciences et Techniques
BEZAULT Jérémy	BIATSS	UFR FLCE
BRISSEAU Carla	ETU. S	UFR Médecine et Techniques médicales
BROCHARD Cyrille	BIATSS	UFR Sciences et Techniques
BUTEAUD Jean-Baptiste	BIATSS	UFR Droit et Sciences politiques
CAUVET Hugo	ETU. S	UFR Histoire, Histoire de l'Art et Archéologie
CORREARD Nicolas	B	UFR Lettres et Langage
DANIELI Chiara	Pers. Ext.	Groupe Bouhyer
DAVID Marie	B	INSPE
DELALEU Frédéric	Pers. Ext.	INSERM
DELMAS Corinne	A	UFR Sociologie
DRONNEAU Céline	BIATSS	Pôle LLSHS
GOULLET Antoine	A	Polytech Nantes
JOLLIET Pascale	A	UFR Médecine et Techniques médicales
LE MOAL Emma	ETU. T	UFR Médecine et Techniques médicales
LIGNEREUX Yann	A	UFR Histoire
LOUARN Guy	A	Polytech Nantes
MORERE Julie	B	Service Universitaire des Langues
PENISSON Stéphanie	BIATSS	INSPE Siège académique
PONTIER NURIT Laure	A	UFR Droit et Sciences politiques
ROUX Jean-Yves	B	UFR Lettres et Langage
SAMI Taklit	B	UFR Sciences et Techniques
TUCHAIS Catherine	Pers. Ext.	FSU Loire-Atlantique

AVAIENT DONNE PROCURATION : 9 MEMBRES

AFFILE Bertrand	Pers. Ext.	Nantes Métropole
BARON Marie-Hélène	BIATSS	Bibliothèque Universitaire
BEDOUT Nolwenn	ETU. T	UFR STAPS
BRUN Timothée	ETU. T	UFR STAPS
DUPRE Thierry	Pers. Ext.	Lycée CARCOUET
HOUEL Stéphanie	Pers. Ext.	Région des Pays de Loire
LESTIEN Françoise	Pers. Ext.	CARENE
STOYANOV Hélène	B	INSPE Angers
TOSTIVINT Xavier	Pers. Ext.	Beeling Formation

MEMBRES EN EXERCICE	PRESENTS A L'OUVERTURE	PROCURATIONS	EXCUSES	ARRIVES EN COURS
35	26	9	0	0

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

BEZAULT Valérie	Cellule d'Appui aux Affaires Institutionnelles
BRIOLET Baptiste	Directeur des Affaires Juridiques
DEFOIS Serge	Directeur de Cabinet
DURAND Christelle	Rectorat de Nantes
GASTINEAU Jérôme	Directeur adjoint de cabinet
LE SAËC Sarah	Responsable de la Cellule d'Appui aux Affaires Institutionnelles
LORET Delphine	Directrice des Ressources Humaines et du Dialogue Social
LOYER Sylvie	Direction des Affaires Juridiques
MOUHOUD Malik	Directeur Général Adjoint des Services - Performance et Investissements
REY Marine	Cellule d'Appui aux Affaires Institutionnelles
SCHLAEPPI Laurianne	Directrice générale des services
THURIES Olivier	Agent comptable

LA PRÉSIDENTE : Bonjour à tous. Pour commencer je voudrais dire un mot d'abord pour remercier Taklit SAMI, présidente du conseil d'administration sur les deux premières séances du conseil pour tout le travail qui a été mené sur ces séquences qui sont assez particulières avec de forts enjeux pour l'établissement. Je souhaite aussi vous remercier pour la confiance que vous m'avez accordée la semaine dernière et vous répéter évidemment que mon engagement pour notre établissement est total.

Je veux former le vœu aujourd'hui avec vous tous que l'on puisse travailler collectivement sur le plus grand nombre de sujets. Le conseil d'administration est un lieu où toutes les opinions doivent pouvoir s'exprimer. La diversité des opinions est essentielle mais j'espère que l'on se retrouvera sur un certain nombre de sujets d'intérêt commun dans l'intérêt de l'établissement. C'est en ce sens que je veux essayer de travailler avec la future équipe politique que vous allez élire j'espère dans quelques minutes.

Un mot par rapport au rapport d'activité, je voudrais là aussi saluer le travail qui est mené tous les ans pour réaliser ce bilan. C'est une bonne illustration de la dynamique de l'établissement et c'est important pour vous en tant qu'administrateurs d'avoir ces éléments et cette photographie de la situation de l'établissement.

Ce que je vous propose par rapport à l'ordre du jour, si vous en êtes d'accord, c'est de voter immédiatement avant le point d'informations générales, la composition du bureau pour pouvoir faire entrer certains vice-présidents et qu'ils puissent participer aux échanges et aux discussions sur certains sujets que nous aurons à aborder ensuite.

Point 2 - Election du bureau sur proposition de la présidente de l'Université de Nantes

LA PRÉSIDENTE : Ce sur quoi vous avez à voter, c'est la liste qui a été mise à votre disposition sur l'espace Prodoc. On a figuré les choses en intégrant aussi le rôle du cabinet, de la direction générale des services, la Fondation, le directeur de Capacités pour avoir une vision globale de l'équipe de direction de l'établissement et du positionnement des vice-présidents. Quelques mots sur ce point avant de vous laisser la parole, la proposition porte sur une équipe resserrée puisque le bureau se composait précédemment de 25 personnes et là on passe à 16. Equipe resserrée composée en l'état de sept hommes et huit femmes. Sachant que le vice-président étudiant sera désigné cet après-midi en CFVU. Le choix qui a été fait, c'est d'avoir un portefeuille de vice-président qui soit élargi aux ressources humaines, financières et au dialogue social. C'est une manière pour nous, pour l'équipe de montrer l'importance politique de ces sujets, le portage politique fort que l'on veut donner à ces sujets en confiant ces missions au premier vice-président. Par ailleurs, une originalité par rapport à ce que l'on a pu connaître, c'est la structuration en vice-présidents et vice-présidents délégués. L'idée ici est de montrer que sur certains sujets on constitue des équipes. Tous les élus seront vice-présidents avec les prérogatives afférentes, mais il nous semble important sur un certain nombre de sujets de positionner des équipes sur finalement des sujets qui impliquent beaucoup et qui demandent une forte implication et sur lesquels il semblait important qu'il y ait justement une équipe qui puisse s'emparer des enjeux et des différents sujets. On propose une Vice-présidente déléguée Responsabilité sociale, ce qui est là aussi un choix politique. On propose également de constituer des équipes sur la formation et sur la recherche. Ce sont des portefeuilles lourds et importants. La création d'une vice-présidence vie de campus et solidarité qui n'existait pas mais qui correspond aussi à des enjeux essentiels pour l'établissement.

M. ROUX : Sur un document précédent apparaissait un cas intitulé « transition écologique » ou « transition environnementale » qui m'avait fortement inquiété parce que personne n'y était affecté et que c'était indiqué comme quelque chose de transversal et de géré par tous. Or, pour moi, ce qui est géré par tous, c'est-à-dire que tout le monde en est responsable personne n'en est et je crains fort à un enterrement de première classe de cette dimension qui pourtant est imminemment importante, on l'a vu aux dernières municipales par exemple. Le voir ici disparaître m'inquiète quelque part encore plus donc j'aimerais savoir comment vous s'envisagez les choses de ce point de vue là car il y a un vrai enjeu et beaucoup de travail à faire.

LA PRÉSIDENTE : Oui, vous avez raison sur le fond. La remarque pourrait également concerner le travail sur la démocratie universitaire, on peut constater qu'elle n'apparaît pas ici. La raison est très simple, sur la transition écologique, je partage le constat sur l'importance de s'en emparer. J'avais fait apparaître sur la diapositive projetée la semaine dernière « travail collectif » parce que l'idée est qu'on l'organise aussi en lien avec le travail sur la démocratie universitaire à partir de cet automne. Un travail qui effectivement interviendra sous mon compte pilotage, c'est moi qui m'en empare. Le portage politique est le mien, c'est vous dire l'importance que je donne à ce sujet. Je souhaite sur ce sujet que l'on permette une expression, qu'il y ait un temps d'expression des collègues, des étudiants. Un travail va être organisé pour que des propositions soient formulées en s'appuyant sur des compétences extérieures sur ces sujets. Cela peut être des associations, des fondations qui viendraient pour apporter un éclairage et que pendant quelques mois, il y ait ce travail qui soit organisé. La méthode est à caler pour être totalement franche avec vous. On va s'organiser durant le mois de juillet pour partager cela avec vous à la rentrée. On organise ce travail collectif pour construire des propositions qui ensuite seront transmises aux instances pour déterminer comment dans notre fonctionnement et dans nos missions, dans notre fonctionnements en tant qu'institution publique, mission de recherche, de fonctionnement et d'innovation, on s'empare de cette question. Ce n'est pas du tout un enterrement de première classe, c'est tout l'inverse. Je partage votre analyse sur les enjeux qui sont attachés à cette question.

J'en profite aussi pour vous préciser que vous ne voyez pas apparaître la mission démocratie universitaire pour une autre raison très simple : cette mission ce n'est pas une mission de vice-président. Cette mission ne rentre pas dans l'équipe politique, elle doit pouvoir être exercée en toute indépendance par rapport à l'équipe politique. C'est comme cela que cela que c'est convenu avec Arnaud LECLERC. C'est la raison pour laquelle vous ne voyez pas apparaître cette mission. Ici, c'est l'équipe de direction de l'établissement.

M. ROUX : Je suis très content de savoir que vous assuriez le portage de cette thématique. Je pense qu'y compris en termes symboliques, ce serait important de le faire apparaître, sans quoi, on sait bien que les choses non notées n'existent pas.

LA PRÉSIDENTE : D'accord, c'est noté, on va voir comment on peut faire apparaître cet élément.

Mme SAMI : Il y a deux points : le premier, on ne parle pas des personnes mais bien des missions, c'est le fait que les missions du premier vice-président soient très élargies. Ce qui nous inquiète, c'est le fait que la personne sera premier vice-président, responsable des ressources humaines, des ressources financières et du dialogue social sans parler du suivi du site de La Roche-sur-Yon. Tous ces points sont extrêmement importants et chronophages. De plus, il n'y a pas de délégation pour les finances par exemple, cela nous semble quelque chose de très lourd et d'assez inquiétant, connaissant la situation financière des universités de manière générale, cela semble donc assez problématique.

Second point, c'est la vice-présidence déléguée transformation pédagogique, cela semble être un renforcement évident de tentative d'hybridation et je pense qu'il faudrait quand même que l'on se souvienne du fait que la pédagogie fait partie du rôle intrinsèque des enseignants et enseignants-chercheurs. Si transformation pédagogique il y a, elle ne peut en aucun cas venir d'en haut. Tu connais mon problème avec les choses qui viennent d'en haut et pour lesquelles il n'y a pas de discussion. Ce point pose vraiment question.

LA PRÉSIDENTE : Sur le périmètre du premier vice-président, c'est vrai qu'il est élargi effectivement par rapport à ce que l'on a pu connaître. C'est une nouveauté à laquelle je tiens, c'est un signal politique fort et cela fait écho avec le programme que j'ai porté au tant que candidate. C'est aussi lié au constat que j'ai fait en tant que première vice-présidente pendant un an et demi. Le dispositif qui consiste à distinguer sur le plan des moyens humains et financiers, le fait de dissocier les deux et de tronçonner l'approche des différents sujets ne permet pas d'avoir la vision globale politique qui est nécessaire. Quand on est sur la révision des effectifs et

l'attribution des postes, il y a des enjeux financiers. Les enjeux financiers rejoignent la politique des ressources humaines évidemment. L'un des enjeux, c'est justement de décloisonner, d'avoir une approche globale et de questionner globalement notre mode de fonctionnement et de répartition de l'ensemble des moyens humains et financiers. Le fait de tout tronçonner ne permet pas d'avoir une vision globale qui nous paraît indispensable et qui me paraît aussi important pour les composantes. Dans le pilotage des composantes, avoir cette approche globale apparaît important. C'est un vrai choix politique de confier ces responsabilités au premier vice-président. Evidemment, le dialogue social est lié aussi à ces enjeux-là. C'est les conséquences logiques de la campagne, du projet que l'on porte et cela en est une illustration très concrète du chantier que l'on va ouvrir et de l'importance qu'on lui donne aussi en le confiant au premier vice-président. En tant que premier vice-président, on présente la révision des effectifs, donc on était déjà sur des enjeux ressources humaines même si formellement, ce n'était pas affiché. Ici on l'affiche et on montre l'importance de décloisonner ces sujets pour avoir une approche globale à l'échelle de l'établissement.

Sur le portefeuille transformation pédagogique, évidemment j'assume totalement ce choix. Je pense que l'on doit à nos étudiants de toujours interroger la manière dont on enseigne. Ce n'est pas seulement le numérique, l'hybridation comprend le numérique mais également toutes les formes, c'est la pédagogie par projet, les classes inversées, c'est tout ce que l'on peut envisager. Je pense qu'il est de notre responsabilité de vraiment s'emparer de ces enjeux de pédagogie avec les collègues. Ce n'est pas pour faire descendre une politique qui serait déterminée. On est bien sur une idée de construire avec les collègues. Pour autant, politiquement, c'était pour moi un signal de mettre en avant les enjeux de la pédagogie. Je pense sincèrement, qu'un changement est en cours depuis quelques années mais trop longtemps, les universités ont délaissé la question de la pédagogie. Il y a un centre de développement de la pédagogie qui a été créé il y a quelques années, c'est déjà un signal fort, je pense qu'il faut poursuivre le travail et dire qu'il y a un enjeu de questionner la pédagogie et la manière dont on enseigne à l'université.

Mme DRONNEAU : Je rejoins les remarques qui ont été faites précédemment sur le premier vice-président. Vos explications sont très claires et intéressantes et on verra si cela permet un meilleur fonctionnement dans cette vision globale. Ce qui m'interpelle aussi, c'est les titres donnés aux vice-présidents, par exemple « déléguée responsabilité sociale ». Quand un titre n'est pas suffisamment clair, il émet un doute sur les discours politiques qu'il y aura derrière. « Responsabilité sociale », ce sont des termes très importants mais je ne suis pas certaine que ce soit significatif pour l'ensemble des personnels pour comprendre quel sera le rôle de cette vice-présidence déléguée. Il y a rien de pire de voir des titres qui finalement ne signifient pas grand-chose où justement qui interpellent. On passe plus de temps à se poser la question à quoi cela correspond qu'à s'intéresser réellement sur le fond des choses. C'est le risque que je vois dans certaines dénominations. Sinon, je trouve intéressant la création des vice-présidences délégués. Dans la présentation, vous êtes obligée d'être linéaire mais on voit bien qu'il y a une transversalité entre différents vice-présidents, on le sent, je pense notamment au délégué vie étudiante qui aura aussi à travailler avec le vice-président formation.

LA PRÉSIDENTE : Sur cette question de la vice-présidence déléguée responsabilité sociale, il y a le premier vice-président qui est sur cette approche globale des moyens et puis il y a le volet social DRH qui évidemment est important. C'est un choix politique d'avoir un portage de ces enjeux. Je comprends ce que vous voulez dire, concrètement, c'est par l'action que l'on va le démontrer. C'est la question de la lutte contre les discriminations, de l'égalité professionnelle, de la situation des personnes en situations de handicap, de la qualité de vie au travail, évidemment aussi. Globalement, c'est aussi la question de l'accompagnement des personnels qui est en jeu derrière cette vice-présidence. La nécessité de ce portefeuille est apparue très vite et pour être totalement franche avec vous, la dénomination n'était pas facile à trouver au regard des sujets. On s'est dit que responsabilité sociale, c'est quand même une notion qui est beaucoup utilisée. Ce que l'on voulait mettre en avant, c'est le volet social, l'accompagnement, la lutte contre les discriminations, l'égalité et la qualité de vie au travail, c'est cela le périmètre.

M. GOULLET : Je souhaite simplement préciser que les élus de Notre Université Demain soutiennent cette nouvelle structuration. Cette nouvelle équipe, qui n'en doutons pas, sera pleinement investie dans ces différentes missions et dans les projets à mener pour notre établissement.

Mme MORERE : J'ai eu l'honneur d'être élue sur un premier mandat de 2016 à 2020 et d'être réélue sur ce mandat. Je voulais remercier les électeurs qui ont fait confiance à la liste Notre Université Demain. C'est donc par clarté et décision politique qui seront prises et par respect et intégrité pour cet électorat et pour l'ensemble de l'établissement que je souhaiterais ne pas accumuler ma fonction d'élue au conseil d'administration et la vice-présidence qui m'est confiée. Donc je souhaiterais ce matin, annoncer ma démission future du CA en accord avec la liste Notre Université Demain et la présidente.

Mme SAMI : Je voudrais souligner que la majorité des enseignants et enseignants chercheurs s'interrogent quotidiennement sur leurs pratiques. Je note que ces transformations éventuelles se feront en concertation avec les collègues. Quand tu dis que cela fait un certain nombre d'années que les chantiers ont démarré, je pense qu'il faut qu'on puisse discuter, débattre, se remettre en question les pratiques pédagogiques. Par contre, je pense que les plus à même de débattre, de discuter et de se poser des questions sont d'abord les enseignants et enseignants-chercheurs. Nous espérons que les ingénieurs pédagogiques ne vont pas remplacer, se substituer en partie aux enseignants et enseignants-chercheurs. On a vu apparaître un grand nombre de postes d'ingénieurs pédagogiques pendant que les postes d'enseignants, enseignants-chercheurs et de BIATSS ont diminué.

Mme BERNAULT : Je précise juste qu'Aurore DELEDALLE est enseignante-chercheuse et non pas ingénieur pédagogique. En deux mots, je me suis un jour retrouvée devant un amphithéâtre et je n'ai jamais été formée à cela. On a quand même un enjeu à l'université d'amélioration sur ce terrain et on a besoin de compétences en la matière. Evidemment, je suis d'accord avec toi, il ne s'agit pas de remplacer les enseignants-chercheurs par qui que ce soit, mais simplement de les accompagner.

Mme SAMI : Je propose que cela soit un vote à bulletin secret.

Mme LE SAËC : Le vote peut avoir lieu à bulletin secret à la demande d'un tiers au moins des administrateurs présents ou représentés.

Le conseil d'administration élit le bureau avec 23 voix pour, 5 voix contre et 7 abstentions.

LA PRÉSIDENTE : Je souhaite remercier les collègues qui ont accepté de s'engager pour l'établissement pour faire vivre l'université et la démocratie universitaire car c'est aussi ce type d'engagement que cela permet. Je vais inviter Dominique AVERTY à nous rejoindre ainsi qu'Arnaud GUEVEL.

POINT 1 – INFORMATIONS GÉNÉRALES

LA PRÉSIDENTE : D'abord, une très bonne nouvelle qui sera communiquée à tous l'établissement dans la journée. L'université a déposé un projet d'université européenne avec un certain nombre d'établissements (*University of Birmingham, University of Florence, University of Cologne, Leiden University, Linnaeus University, University of Nantes, Semmelweis University*). Le projet a été retenu le 9 juillet par l'Union Européenne, EUniWell existera. C'est une excellente nouvelle car c'est un très beau projet autour du bien-être. C'est un projet très fédérateur, qui est porteur de sens et de valeurs autour des objectifs de développement durable de l'ONU.

Mme MORERE : En effet, c'est un beau succès d'avoir remporté ce projet à sept. Ce sont des universités qui ne se connaissent pas au départ, mais dans des délais très courts comme souvent, on a réussi à brainstormer et faire émerger des idées qui sont vraiment fructueuses. Le thème, c'est le bien-être et dans ce projet, il est considéré de manière globale et holistique sur l'ensemble des campus, pour les personnels et pour l'ensemble

de la société. C'est un thème qui, en se basant sur l'expertise de chaque établissements, va permettre de réfléchir au bien commun d'universités qui sont actrices de leur territoire et de leur société pour aller dans l'idée d'une identité commune d'universités européennes. En ce sens, ce sera une université citoyenne, engagée dans des thématiques de recherche qui portent sur des dimensions environnementales, sur la santé, sur l'engagement citoyen, la démocratie et sur des initiatives entrepreneuriales européennes. Je crois que c'est une notion d'entrepreneuriat et de soutien. Tout est à construire. Ce qui est important de rappeler, c'est que les étudiants sont au cœur de la construction de ce projet aussi bien pour les thèmes abordés que pour le modèle de gouvernance nouveau à construire avec eux. Ils sont sollicités dès le départ, c'est à souligner.

LA PRÉSIDENTE : C'est une remarque importante, effectivement, les étudiants sont au cœur du projet et ont été impliqués dans sa construction au cours des derniers mois.

Un autre point d'information concernant NEXT : on doit élaborer pour l'Etat un plan d'actions pour cet automne, le calendrier encore précis est à déterminer. L'enjeu, si ce plan d'actions est convaincant, est de mettre fin à la suspension des fonds de l'Isite. Je me suis engagée devant vous à organiser un travail collectif avec les élus sur ce plan d'actions. Simplement vous confirmer que ce travail sera lancé dès la rentrée. Courant septembre, le mois sera consacré à ce travail. Avec l'INSERM et le CHU, nous y travaillons d'ores et déjà, nous allons proposer au probable futur directeur de l'école Centrale un échange pour voir le positionnement de l'école Centrale. La ministre doit nommer le nouveau directeur, ce n'est pas encore fait aujourd'hui néanmoins nous allons sans attendre proposer un échange à Jean-Baptiste AVRILLER choisit par le conseil d'administration le 3 juillet dernier. Le travail a commencé et va se poursuivre à la rentrée avec vous à compter du mois de septembre.

Mme JOLLIET : Nous sommes très heureux de voir que les choses sont reparties, que le projet NExT 2 est sur des rails de préparation. Les enseignants-chercheurs en santé sont très engagés en ce sens et prêts à continuer à travailler sur les trois thématiques essentielles du pôle Santé mais aussi à collaborer de façon très soutenue avec les autres composantes, tous ceux qui participent à la bio-ingénierie du future et sans oublier les SHS dans l'esprit de NExT.

Mme SAMI : Il me semble avoir entendu que tu avais dit qu'il y aurait un report de NEXT à janvier 2022. J'aimerais savoir si la discussion va être entamée avec les collègues de l'université pour savoir sur quelles bases on veut partir.

Par ailleurs, il me semble avoir vu passer un vote du conseil d'administration de l'école Centrale d'un document stratégique dans lequel il était bien écrit que l'école centrale demandait à être porteuse ou responsable du pôle Ingénierie. J'aimerais vraiment savoir quelles sont les implications pour l'université de Nantes, pour un certain nombre de composantes qui font de l'ingénierie.

Il me semble que NExT 2 n'est jamais passé au conseil d'administration de l'université. Je l'ai vu présenter au ministère, je m'étais fait la remarque que le conseil d'administration de l'université n'avait pas débattu sur cela, n'a pas eu à donner un avis. J'aimerais savoir si on reviendra un jour au fonctionnement qui consiste à faire passer les projets importants au conseil d'administration, j'aimerais le paradigme change et que les projets importants passe au conseil d'administration.

LA PRÉSIDENTE : Le plan d'actions sera non seulement discuté avec vous mais sera voté par le conseil d'administration. Le calendrier est a stabilisé pour savoir à quelle date on doit le faire remonter à l'Etat. Globalement, l'idée c'est qu'en septembre nous ayons une phase d'échanges et de discussion sur le contenu et qu'ensuite, il y ait un vote du conseil sur ce plan d'action de NExT 2.

S'agissant de la création de Nantes Université, je te confirme qu'aujourd'hui compte tenu des échéances et des calendriers, mon objectif et mon idée est la création pour janvier 2022. L'idée étant que l'on profite de ce temps supplémentaire pour en discuter sans tout remettre à plat. Pour moi, la construction des pôles fait

partie inhérente du projet et tout le travail qui a déjà été mené de répartition des compétences me semble-t-il conserve tout son sens. En revanche, vous le savez, il y a de nouveaux acteurs qui souhaitent s'intégrer au projet : l'école des beaux-arts, l'école d'architecture, nous aurons l'occasion d'en parler. Il y a également l'IRT Jules Verne qui souhaite s'impliquer fortement dans le projet aux côtés du CHU et de l'INSERM qui n'ont jamais faibli dans leur engagement sur ce projet. Qu'on est à requestionner ensemble la façon de gouverner cet établissement, la place de la démocratie universitaire aussi évidemment, oui cela on pourra en discuter. Ce sera le plan d'actions dans un premier temps pour poser un certain nombre de principes et de valeurs. Il y a un enjeu de redonner du sens aussi à ce projet et dans un second temps enclencher ce travail d'ajustement par rapport au travail qui a été fait sur les années précédentes. Il y a un travail de fond qui a été fait sur un certain nombre de sujet. Il faut évidemment que l'on s'appuie sur ces éléments.

S'agissant du texte qui a été voté par l'école Centrale au mois de juin, il y a un certain nombre d'éléments et notamment que l'école fédérerait sous sa responsabilité l'ingénierie. Je l'ai dit la semaine dernière, ce texte n'engage que le conseil d'administration de l'école Centrale ; il n'engage pas les autres établissements. Ensuite, de ce que j'en comprends, car le terme fédéré peut prêter à discussion, ce n'est pas un pôle ingénierie qui est revendiqué par l'école, mais c'est plutôt la question par rapport à la structuration en *graduate school* sur l'organisation Master-Doctorat. Cela reste à discuter avec l'école pour éclaircir ce qu'ils ont exactement en tête et ce qui nous semblera acceptable dans la discussion. Si l'école Centrale revient dans le projet, que cela a du sens pour tout le monde, évidemment qu'il faut que l'école trouve sa place. Il faut qu'on imagine le fonctionnement en lien avec les collègues de Polytech cela me paraît normal qu'on en discute, mais encore une fois, les termes du document du mois de juin tels qu'ils ont été votés n'engagent que l'école et maintenant, il nous appartient de décider comment on s'en empare pour discuter avec l'école. Sur ce sujet, c'est évidemment une discussion qui doit avoir lieu avec l'école Polytech, avec le préfigurateur de pôle en impliquant les collègues.

Mme SAMI : Merci pour ces éclaircissements. Le périmètre va changer avec les nouveaux acteurs qui souhaitent s'impliquer et il me semble avoir vu passer une lettre de la ministre qui demandait au président de l'université de Nantes de l'époque que le projet soit dans le même périmètre que le projet de départ. Comment peut-on concilier la demande du ministère avec cette possibilité qui est offerte de changer de périmètre ?

LA PRÉSIDENTE : En effet, ce courrier de la ministre demande ce plan d'action a été envoyé aux quatre fondateurs parce que ce sont les quatre établissements qui ce sont engagés dans le projet d'établissement expérimental. Aujourd'hui, l'école des beaux-arts a formulé le souhait d'intégrer le projet, l'école d'architecture a voté également au mois de juin un texte pour formaliser son souhait d'intégrer le projet. C'est assez logique que la ministre ne se soit pas adressée à ces établissements puisqu'ils ne sont pas encore formellement dans le projet. La ministre s'est adressée aux établissements qui depuis 2016 sont impliqués dans le projet de Nantes Université. Dans ce courrier de la ministre, il est indiqué que l'on peut proposer un projet avec une ambition renouvelée. Cela reste le projet de départ mais on peut l'ajuster, élargir le périmètre a toujours été une possibilité dès lors que cela fait sens. S'il y a plus d'établissements impliqués pour le territoire, c'est encore mieux et cela ne posera pas de difficulté. Le projet a été construit avec l'école Centrale, le sens du projet c'est que l'école participe, je le souhaite qu'on ait un projet commun. Ca a du sens pour la ville, pour nos collectivités. Ce qui fait la spécificité du projet nantais, c'est la relation très forte avec le CHU et l'INSERM qui n'existe pas sur d'autres I dex. On ne l'a peut-être pas assez valorisé parce qu'il y avait cet enjeu et cette complexité avec l'école Centrale mais c'est un élément distinctif. J'espère qu'on y arrivera avec l'école Centrale, si ce n'était pas le cas, on verra mais il ne faut pas exclure la possibilité d'avancer sans.

Je vous propose de passer à un point d'information relatif à un appel à projets qui a été envoyé en tout début de semaine. Notre ministère a lancé un appel à projet sur l'hybridation des formations. Dès l'élection mercredi

dernier, un petit groupe s'est constitué avec Arnaud GUEVEL, Aurore DELEDALLE, Olivier CHAUVET avec l'appui d'Edwige CHASSAGNEUX et de Dominique AVERTY pour travailler, pour répondre à cet appel à projets. Cette décision a été prise sur la base de discussions qui ont eu lieu au cours des dernières semaines avec les directeurs de composantes. A plusieurs reprises, des discussions ont eu lieu avec nos collègues qui dirigent les composantes pour savoir si l'université se positionnait sur cet appel à projet. Le choix qui a été fait par les directeurs de composantes a été de répondre affirmativement et de dire qu'il y avait un enjeu pour l'établissement de se positionner sur ce sujet. Ce que je veux souligner, c'est que l'objectif pour l'établissement en répondant à cet appel à projets, c'est d'obtenir des moyens supplémentaires pour développer le numérique comme appui au présentiel, voire un renforcement du présentiel en faisant en sorte que le présentiel soit encore plus un temps d'échanges et d'approfondissement des connaissances qu'il ne l'est aujourd'hui.

M. GUEVEL : Tout d'abord, quelques mots car je ne connais pas tout le monde. Je suis vice-président à la formation ressources éducatives libres. Je suis professeur de physiologie en STAPS et je suis ravi d'être devant vous parce que je connais bien l'instance pour avoir été à votre place pendant huit ans. C'est non sans émotion que je me retrouve ici aujourd'hui devant vous. Je sais ô combien cette instance est le cœur de notre institution et combien votre engagement au service de l'établissement en étant élu dans cette instance est important et fondamental. J'ai accepté cette mission parce que je souhaite être au service de l'établissement dans les années à venir. Servir celui-ci, notre bien commun, servir aussi à travers mon action, les étudiants, leurs formations, leur bien-être, leur réussite et bien évidemment être au service de tous les personnels administratifs, de scolarité, de secrétariat pédagogique, de bibliothèque et les enseignants, enseignants-chercheurs. C'est pour ceci et rien que pour cela que j'ai accepté cette mission proposée par la présidente.

S'agissant de cet appel à projets, il nous a été soumis il y a trois semaines, l'établissement, dans cette période tout à fait particulière, a eu besoin de quelques jours pour prendre position. Le 26 juin dernier, la décision a été prise en conseil de directeurs de composante, piloté par Dominique AVERTY, de répondre à cet appel à projets. Nous avons eu en tout sept jours, du lundi 29 juin au lundi 6 juillet, pour mener cette réflexion, rédiger ce projet et le soumettre. Aurore DELEDALLE a été nommée porteuse de ce projet en qualité de vice-présidente à la transformation pédagogique. Les enjeux ont été balayés par la présidente : ils visent avant tout à accompagner une transformation de nos formations pour les adapter à certains publics en particulier. Ce mouvement est en marche, mais on doit l'amplifier impérativement parce qu'on répond mal à certains publics comme les salariés, les soutiens de familles, ceux que l'on appelle un petit peu empêchés en présentiel. Il va nous conduire à travailler et à réfléchir à de nouvelles modalités pour favoriser la réussite de nos étudiants, c'est notre objectif central. Il s'agit d'accompagner les étudiants lorsqu'ils décident de s'inscrire dans un parcours que l'on va qualifier de personnalisé, c'est-à-dire complètement en lien et en phase avec leurs projets professionnels.

Accessoirement, il nous permettra de capter des moyens, c'est important dans la période. La demande de subvention est de 2 360 000 euros. L'investissement de l'établissement est d'1 230 000 euros avec ce million investi déjà par l'établissement sur ressources propres pour contribuer à mettre en place des conditions de rentrée qui soient satisfaisantes sur le plan technique, numérique mais aussi de l'accompagnement des personnels auprès des étudiants et des enseignants. Nous sommes en discussion pour capter des moyens des collectivités et contribuer, participer à ce projet. En ce sens, nous avons affiché le soutien du conseil régional et de la chambre de commerce et d'industrie.

Les objectifs en trois phases s'inscrivent selon trois séquences puisque le projet et l'appel à projet fixait comme durée d'exécution 18 mois avec un début dès septembre 2020.

Le premier temps est finalement cette phase 1 du semestre 1 de l'année prochaine, répondre à l'urgence et à la rentrée en apportant des solutions d'emblée pour éventuellement faire face à des contraintes sanitaires si elles s'imposent à nous.

La deuxième phase, pour le second semestre de l'année prochaine, s'appuie sur les expériences vécues et sur tout ce qu'on a capitalisé durant cette période de crise et aussi la volonté de beaucoup d'équipes pédagogiques d'aller en ce sens et de se servir des expériences vécues pour déployer un premier plan d'hybridation portant sur des modules de formation.

La troisième phase serait consacrée à proposer d'hybrider des parcours entiers de formation.

Mme DAVID : Nous avons eu ce matin des assurances sur le fait que la transformation pédagogique serait une transformation choisie par les enseignants et enseignants-chercheurs. Heureusement qu'on a eu ces assurances parce que quand on met ensemble « transformation pédagogique », « hybridation des formations » cela a un caractère inquiétant et je pense que les collègues en seront inquiets. En tant qu'administrateurs, nous aurons à cœur de vérifier qu'il s'agit bien d'une liberté pédagogique des enseignants et enseignantes qui sont à même de savoir ce qui convient à leurs étudiants y compris avec les statuts particuliers de salariés.

L'université a annoncé dans la presse et à ses personnels et étudiants qu'ils seraient dépensés pour le numérique. En tant qu'administratrice sur ce mandat mais également sur le précédent, je n'ai pas le souvenir que l'on ait voté cette dépense. Cela me permet de refaire une demande : nous avons besoin d'un point budgétaire extrêmement précis sur ce qu'il s'est passé pendant la fermeture de l'université des dépenses qui n'ont pas été effectuées, des dépenses supplémentaires, des manques à gagner. Nous avons besoin de savoir quel arbitrage budgétaire a été fait pour dépenser un million d'euro, comment a-t-elle été prise. Je suis assez étonnée qu'on n'ait pas eu en tant qu'administrateurs à en débattre et à émettre une position formelle sur le sujet.

LA PRÉSIDENTE : Il n'y a pas lieu de s'inquiéter, quand l'université va chercher des moyens supplémentaires pour accompagner les enseignants dans leurs missions. On ne doit pas s'inquiéter de cela, on doit plutôt s'en réjouir, c'est bien cela qui est en jeu avec cet appel à projets.

Ensuite, s'agissant du numérique, c'est un plan d'urgence, il y avait urgence. Il y a un enjeu sur la fracture numérique des étudiants et ce plan a vocation aussi à prendre en compte ces enjeux. On partagera avec vous évidemment la situation financière de l'établissement de manière détaillée. Je souhaite qu'on vous puissiez vous impliquer dans ce travail avant même que les documents arrivent au vote. Je pense que vous pouvez tous comprendre que l'on a traversé une situation inédite, particulière, des mesures ont été prises dans l'urgence dans l'intérêt des personnels et des étudiants, néanmoins, on fera cela en toute transparence dès qu'on aura des éléments plus précis et plus concrets à vous transmettre à la rentrée.

M. GUEVEL : En effet, les équipes pédagogiques accompagnées seront volontaires pour participer à ce projet et entrer dans cette dynamique. Personne ne sera contraint, forcé, mais il faut qu'on arrive à sensibiliser à convaincre, on a du travail devant nous de ce point de vue-là. La séquence que l'on vient de traverser, à démontrer qu'on arrivera à y faire face et on arrivera à finalement capitaliser ou se servir maintenant positivement de ce qu'on a traversé et de ce qu'on a réussi à mettre en place dans l'urgence.

Mme SAMI : Il va sans dire que nous ne nous inquiétons pas du fait de chercher des moyens pour mieux enseigner, mieux faire de la recherche et que nous sommes tout à fait dans cet objectif. La question n'est pas là, la question ce n'est pas la recherche des moyens pour travailler mieux, or, ce qui pourrait être inquiétant, c'est le fait que, la recherche de ces moyens et des moyens que nous recevons par appel à projets nous imposent une façon de fonctionner, des méthodes de travail, une structuration différentes de l'université. Ce

qui nous inquiéterait c'est que ces moyens obtenus soient obtenus sous conditions. Ce sont ces conditions-là qui pourraient ne pas convenir de manière générale.

Ce qui serait important, ce serait que cet appel à projets soit à la disposition des personnels pour qu'ils puissent se l'approprier, se poser des questions, trouver un moyen de ce mettre dedans ou pas.

M. GUEVEL : La séquence que nous venons de traverser et répondre à cet appel à projets dans une telle urgence nous a mis dans un grand inconfort, mais j'aurais évidemment souhaité pouvoir animer un débat devant les élus de la CFVU pour tendre vers cette réponse. Je les rencontre cet après-midi pour la première fois et je vais me confondre en excuses devant eux, en leur présentant ce projet un peu plus dans le détail que ce matin. Je regrette de débiter comme ceci, mais nous y étions contraints, nous avons beaucoup hésité à y aller dans ces conditions. Dominique AVERTY peut en témoigner et les directeurs de composantes aussi. Il était difficilement pensable de ne pas y aller tant les moyens sont importants. L'établissement a besoin de ces moyens pour faire face à ces situations. Je souhaite animer des débats en CFVU pour discuter d'où on va en termes de transformation pédagogique. Si un périmètre a été proposé à Aurore DELEDALLE, c'est bien la preuve que l'on est attaché à ce qui est une prise en compte de cette transformation dans toutes ces dimensions. Rien n'est acquis, nous avons du chemin, il faut que l'on débattenne parce qu'il faut qu'on entende les résistances. Il faut que nous arrivions à convaincre et à embarquer le maximum de collègues, car nous ne pouvons pas rester camper sur ce qu'on fait aujourd'hui comme on le fait. Les publics sont différents d'il y a vingt ans et les étudiants attendent de nous une autre forme de transmission des savoirs.

M. AVERTY : Nous avons discuté de cela en CFVU, de savoir si on a déposé un dossier ou non. On s'est fortement posé la question avec les directeurs de composantes que j'ai vu durant toute la période de confinement, une fois par semaine pendant deux heures, on s'est posé la question. On est tous d'accord qu'on aurait préféré avoir des dotations claires plutôt que de devoir répondre à un appel à projets. Les circonstances ont fait que nous n'avons pas eu le choix. Collectivement, tout le monde s'est dit qu'il fallait qu'on y réponde parce que sinon, notre communauté, au mois de septembre nous aurait peut-être dit finalement qu'est-ce que vous avez fait pour prendre en compte la crise sanitaire que nous traversons si elle est toujours présente en septembre.

Mme TUCHAIS : Pour travailler dans un secteur où cela fait longtemps que s'est mis à l'œuvre au niveau des associations, on sait le risque qu'il y a. La logique d'appel à projets c'est aussi une logique de mise en concurrence et cela fait perdre le projet de départ global de l'institution ou de l'organisation. Cela vient effacer une orientation générale. Je pense qu'il y a une vigilance à avoir de se dire, attention à ne pas être noyé dans cette logique. On voit bien ce que cela peut donner, le regard collectif qu'il peut y avoir. L'appel à projets reste toujours un moyen et ne devienne plus une sorte de fonctionnement car c'est un danger qui menace toutes les institutions et aujourd'hui les services publics.

LA PRÉSIDENTE : Je partage assez largement votre propos sur les conséquences systématiques aux appels à projets des limites qui sont associées, cela peut avoir du sens dans certains cas. Pour être franche avec vous, c'était un positionnement très pragmatique de l'établissement. C'est la raison pour laquelle je veux qu'on interroge notre mode de fonctionnement et le recours aux appels à projets en interne à l'établissement.

Mme DAVID : Dans l'idée de la transformation pédagogique et la question de résistance de collègues. La nécessité de les embarquer dans une direction, ce que j'entends c'est un présupposé qu'il y ait que les pratiques des collègues seraient inchangées et surtout inadaptées. Je voudrais dire quand même que c'est contradictoire avec les résultats de la recherche. Ce que montrent les travaux les plus récents, c'est que les pratiques des enseignants, enseignants-chercheurs dans le supérieur ont évolué très rapidement. Elles se sont rapprochées des pratiques d'enseignement du second degré. Il y a aujourd'hui une grande réflexivité chez les enseignants-chercheurs, qui est variable en fonction des disciplines, qui a un fort souci de cadrage de la prise

de note des étudiants. Par ailleurs, les évaluations quantitatives du lien entre les modalités pédagogiques et l'assiduité ou la réussite aux examens, c'est des recherches qui concluent à l'absence de corrélation. Je pense que cela est indispensable que l'on transforme ensemble nos pratiques pédagogiques mais penser qu'il y a un modèle pédagogique à atteindre, cela semble contradictoire avec les résultats de la recherche. Penser que les pratiques des enseignants qui aient des résistances aux changements, je pense que c'est contradictoire parce qu'il y a des changements extrêmement importants qui sont à l'œuvre et que l'on peut observer.

M. GUEVEL : Bien évidemment, il y a déjà des transformations qui s'opèrent et on n'a pas besoin nous institution de les accompagner. Pour autant, ce qui est en jeu c'est la réponse que l'on offre à certains publics. Je vais prendre une situation que je connais bien, le public salarié, les sportifs de haut niveau on leur propose une chose, c'est d'être dispensé d'assiduité et c'est totalement insatisfaisant. Ce qu'on engage aussi par réflexion, c'est essayer de personnaliser le parcours de l'étudiant. Si on veut atteindre cet objectif, il est incontournable pour nous que de trouver d'autres moyens de transmettre. Lorsqu'on dit essayer de convaincre et d'embarquer le maximum de collègues, c'est essayer de les amener avec nous et collectivement à ce que l'on pose toutes ces situations et qu'on se pose toutes ces questions pour qu'on arrive à une transformation qui accompagne une dynamique qui est déjà en place.

Mme MORERE : En ce qui concerne les appels à projets, je pense qu'il était important de répondre à cet appel aussi pour mieux garder le contrôle de nos moyens et pour peut-être trouver des financements complémentaires en se donnant le temps de mieux les structurer. De réfléchir sur le fond de ce que l'on entend par cette transformation pédagogique à l'échange avec nos collègues sans être dans l'urgence de recherche de moyens et en anticipant. Il était vraiment important que l'établissement se positionne, merci aux collègues qui ont réagi dans des temps très courts. On a insisté sur des modalités multiples et sur l'accessibilité que cette transformation pédagogique peut représenter pour nos étudiants dans tous leurs profils. Je crois que c'est dans cette philosophie qu'il est important que l'on continue à réfléchir et la majorité se positionne bien sûr en soutien de ce type de réponse et des groupes de travail à venir qui vont permettre de réfléchir ensemble et fonder sur la recherche. Il est très important de se fonder sur les analyses qui ont pu être faites récemment.

M. ROUX : Je voudrais attirer l'attention sur un risque que j'ai vu intitulé dans un article cette semaine qui s'appelle « Le solutionnisme technologique » : il faut y prendre garde et ce n'est pas les quelques formations auxquelles j'ai pu participer ces dernières semaines de collègues qui souhaitaient voir un peu comment il allaient pouvoir utiliser des outils mis à leur disposition. On se rend compte très vite avec eux qu'il ne s'agit pas tant de la maîtrise des outils que de partir de leurs pratiques pédagogiques à adapter ou pas et à renforcer à l'aide d'outils que l'inverse. Je tiens vraiment à ce que ce point soit pointé si on ne part pas des pratiques des collègues et des résultats de travaux de recherche, on risque fort de construire des coquilles technologiques qui seront probablement assez vides et qui risquent de passer à côté de leur cycle.

LA PRÉSIDENTE : Effectivement, c'est le risque du technicisme dans lequel on est et dans lequel il ne faut pas tomber.

M. CORREARD : En tant qu'élus Nantes Université Demain, je voudrais dire que je partage les réflexions et inquiétudes qui ont été exprimées par Jean-Yves ROUX, Marie DAVID ou Taklit SAMI. Je crois que la logique des moyens ne doit pas dicter celle des objectifs. En même temps, on ne peut que remercier l'équipe en place d'avoir réussi à obtenir ces moyens supplémentaires parce qu'on en a quand même besoin, quelle que soit la logique parfois frénétique des appels à projets. Il faut penser sur le long terme, aux possibilités qui couvriraient plus de distanciel, plus d'hybridation pour la conquête de nouveaux publics. Je pense qu'il faut sortir d'une pensée binaire de ce point de vue, plus de distanciel ou plus d'hybridation ne signifie pas moins de présentiel. Non seulement la dynamique démographique de l'université fait qu'on aura toujours de quoi

remplir des cours en présentiel mais il y a un désir de présence très fort actuellement chez les étudiants, chez les collègues et tout le monde le partage.

M. LOUARN : Effectivement, je suis totalement favorable au fait que les nouveaux outils numériques peuvent beaucoup aider à mieux toucher de nouveaux publics, peut-être moins bien traités avant. Si j'ai des inquiétudes par rapport à ces projets c'est qu'on en a vu d'autres précédemment qui n'ont pas forcément laissé la liberté aux enseignants d'agir. On leur imposait un certain nombre d'évolutions, je pense à la faculté des sciences. C'est peut-être cela qui fait naître aujourd'hui une forte inquiétude, réticence de la part d'un certain nombre de collègues. Le projet sera à la liberté des enseignants qui souhaitent s'y impliquer ou pas, à la vitesse qu'ils voudront, peut-être que certains voudront s'y mettre très vite. Les noms dont j'ai entendu parler dont certains de Polytech, ne m'étonnent pas. Ce sont des gens qui sont dans une démarche très active mais d'autres sont plus prudents et souhaitent aller progressivement. J'espère qu'on nous laissera le temps d'évaluer le numérique, vous semblez vouloir capitaliser cette superbe expérience qu'on a vécu pendant trois mois, je suis désolé mais cette expérience est pour moi très négative. J'ai fait les cours, j'ai fait les examens, j'ai validé quasiment tout le monde, j'ai 100% de réussite, je suis un super enseignant mais franchement, je suis très réservé par rapport à cette capitalisation de ce que l'on a vécu. Je ne suis pas contre le fait que l'on questionne, mais capitaliser sur ce qu'on a vu, je suis beaucoup plus méfiant.

M. GUEVEL : Je n'ai pas qualifié la période que l'on a traversée de superbe expérience, j'ai parlé de capitalisation d'une expérience vécue avec tout ce qu'elle a comporté de négatif et de positif. Pour autant, on a traversé une expérience inédite et on peut s'interroger parce que tout l'établissement a fait face, tout le personnel quel qu'il soit a fait face à cette situation. On a réussi à conclure l'année dans des conditions où l'établissement va délivrer des diplômes. On est dans cet état d'esprit et bien évidemment, l'idée est d'accompagner les équipes pédagogiques à leur rythme pour ceux qui souhaiteraient s'engager rapidement dans la dynamique actuelle. Il faut se laisser du temps pour voir comment tout cela prend forme et quel sens cela prend aussi. Il faut absolument que l'on donne du sens à notre démarche.

LA PRÉSIDENTE : Sur le fonctionnement du conseil d'administration, je me suis engagée à ce qu'on interroge le fonctionnement pour faire en sorte que vous ayez un vrai pouvoir d'intervention sur les dossiers qui vous sont soumis. Je souhaite que l'on enclenche dès le mois de septembre la réflexion sur ce sujet. Vous serez sollicités pour que l'on échange sur la manière dont on pourrait fonctionner. Imaginer une commission sur les finances, les ressources humaines. Certains administrateurs issus des différentes listes pourraient être impliqués dans la construction des dossiers avant qu'ils n'arrivent au conseil d'administration. On vous proposera d'en discuter au mois de septembre pour que vous puissiez tous y réfléchir, quelle serait pour vous, la manière de fonctionner, comment pourrait être composée cette commission. Je pose le sujet pour que vous puissiez y réfléchir et ainsi atterrir sur une proposition qui pourrait nous permettre de mettre en œuvre ce nouveau dispositif pour la construction du budget, pour tous les enjeux qui vont arriver très vite après. Je pense que c'est important de l'enclencher très vite.

Un autre point d'information s'agissant de la LPPR en lien avec la mission démocratie universitaire confiée à Arnaud LECLERC. Nous en avons discuté, sur la manière de faire, que l'établissement s'empare du sujet. Il faut que ce soit un sujet de débat collectif au sein de l'établissement. La proposition, en termes de méthode, c'est de s'appuyer pour cela d'abord sur des prises de positions et analyses d'un certain nombre d'acteurs des composantes mais aussi les administrateurs. C'est une annonce que je vous fais, vous allez être sollicités très rapidement dans la journée par un message qui va vous être envoyé directement pour vous proposer de produire une prise de position sur les différentes listes et toutes les catégories sur ce sujet et qui sera le socle sur lequel pourrait s'appuyer le débat ensuite élargi au cours de l'automne à l'ensemble de l'établissement.

POINT 3 – APPROBATION DE LA DELEGATION DE COMPETENCES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE DE NANTES

M. BRIOLET : Pour résumé l'exposé des motifs, l'objectif de cette délégation de compétence du conseil d'administration vers la présidente est la simplification des circuits de décision. En l'occurrence, il est proposé de reconduire ce qui existait jusqu'à lors le transfert de compétence en matière de ressources humaines, en matière financière, en matière d'immobilier vers la présidente.

Mme DAVID : Je pense qu'il faut tendre vers le moins de délégations possible, surtout par rapport aux montants et tendre vers le plus de débats en conseil d'administration en amont de ces décisions plutôt que de rendre compte après. Rendre compte permet de vérifier ce qui s'est fait et parfois de débattre, mais après la décision, c'est un peu trop tard. Je mets cela en lien avec le calendrier des conseils d'administration : je trouve qu'il y en a très peu pour l'année prochaine. Si on se voit peu, les ordres du jour sont longs, ce n'est pas très favorable au débat et cela justifie qu'il y ait des délégations sur des montants importants. Je pense que les montants sont trop élevés par rapport au fait qu'on ne débattre pas en amont et que pour débattre plus, il faudrait des montants moins élevés dans la délégation et des réunions de conseil d'administration plus fréquentes même si évidemment, cela demande plus de travail. C'est une condition du débat démocratique.

LA PRÉSIDENTE : Vous avez le calendrier de base, vous avez vu qu'on va avoir des sujets, je pense à NExT qui vont nous conduire à ajouter des conseils comme cela a pu être fait avec des réunions exceptionnelles.

Sur la délégation, il y a un enjeu de simplification et de fluidité dans le fonctionnement pour les composantes notamment. S'il faut un vote à chaque fois, il faut attendre le prochain conseil et donc il y a aussi cet enjeu de bon fonctionnement de l'établissement derrière ces délégations. C'est la volonté et c'est comme cela qu'il faut lire la proposition de délégation. Par ailleurs, il y a les rendus-comptes qui seront faits comme habituellement.

M. LOUARN : Le principe de délégation n'est pas contesté mais par contre, les montants 500 000 euros sans passer par un conseil d'administration cela me paraissent énorme, surtout dans une équipe qui souhaite louer la démocratie et la transparence. Cela veut dire qu'il y a beaucoup de choix qui pourront être faits sans même être débattus au conseil d'administration. Les 500 000 euros sont trop élevés pour que je vote cette délégation.

LA PRÉSIDENTE : On peut difficilement opposer le principe de délégation à la démocratie. Je ne suis pas sûre qu'il y ait une contradiction. La délégation est donnée par une instance élue à une personne élue. Cela fait partie du fonctionnement de la démocratie. J'entends la remarque mais je pense que l'enjeu, c'est le fonctionnement de l'établissement derrière cette délégation. On a ces remontées des composantes et la lourdeur que cela implique à chaque fois qu'il faut passer par une instance. Une des demandes des collègues, c'est justement moins de lourdeur. Je ne pense pas qu'il y ait une contradiction entre délégation et démocratie.

M. LOUARN : Je ne m'oppose pas du tout au principe de la délégation, je n'oppose pas délégation et démocratie, c'est le fait que 500 000 euros, c'est quand même une somme très importante il me semble. Peut-être qu'avec NExT cela va se jouer en millions, cela me paraît être une somme très importante et j'ai l'impression que beaucoup de choses vont pouvoir se jouer sans forcément qu'elles soient débattues si on accepte ce seuil de 500 000 euros.

LA PRÉSIDENTE : Ces délégations s'exercent dans le cadre du budget qui est voté par le conseil d'administration. La répartition est votée par le conseil d'administration et c'est dans ce cadre que s'exerce la délégation à la présidente.

Mme SAMI : Je suis d'accord avec Guy LOUARN, j'ai bien vu qu'il y avait un certain nombre de conventions qui ne pouvaient pas passer au conseil. En même temps, je considère que 500 000 euros, c'est beaucoup, le fait d'attribuer des subventions à l'exception des subventions supérieures à 500 000 euros. Au début du mandat d'Olivier LABOUX, c'est à 100 000 euros avant de passer à 500 000 euros. Pour avoir vu passer un certain nombre de budget, il y a effectivement un rendu-compte. Par contre, à chaque fois, on a des centaines de

lignes et j'ai beau essayer de comprendre, des fois c'est humainement pas possible parce qu'il y a trop de choses. L'information est noyée dans des sujets très différents. On se rend compte que sur un certain nombre de points, le conseil d'administration est vraiment dessaisi de son autorité. Exemple : je pense qu'il est important de discuter de l'opportunité de signer une convention avec une société de communication extérieure. Il me semble que c'est effectivement ce type de chose qui me semble être importante au niveau du conseil d'administration. Les sommes qui sont en jeu sont importantes. Autre chose, modification non-substantielle d'une programmation immobilière. Dans le domaine de la politique immobilière, la présidente de l'université est chargée pour la durée de son mandat de prendre toutes décisions portant modification non-substantielle, je ne sais pas ce que cela veut dire. A partir du moment où ce n'est pas précis, qui décide si c'est substantiel ou pas ?

LA PRÉSIDENTE : Evidemment qu'il y a une part de subjectivité. Le fait que tu dises que la liste est longue confirme la nécessité de la délégation pour le bon fonctionnement de l'établissement. Je comprends que cela puisse interroger, néanmoins, c'est une reconduction de l'existant.

Mme SAMI : Peut-on savoir ce qui a changé par rapport à avant ? Peut-on imaginer que le rendu-compte se fasse relativement régulièrement pour que l'on puisse s'y retrouver ?

M. BRIOLET : Ce qui a changé concerne les affaires financières avec la proposition de déléguer l'approbation des tarifs d'un montant inférieur à 5 000 euros. Cela permettrait d'éviter une certaine lourdeur constatée à la fois pour vous, car les tableaux sont parfois très longs, mais également au niveau des composantes et services qui ont besoin de rendre opposable des tarifs dans des délais assez courts et qui ne peuvent pas attendre un prochain conseil d'administration, c'est ici encore une solution de fluidité.

LA PRÉSIDENTE : On peut tout à fait mettre à disposition sur Prodoc de manière régulière les rendus-comptes, c'est une possibilité.

Mme PENISSON : Pour rebondir sur ce que disais Baptiste BRIOLET, en tant que secrétaire générale de composante, on se retrouve avec des fois des circuits qui sont vraiment lourds sur des tarifs de colloques ou des tarifs beaucoup plus bas. On perd un temps considérable à avoir ce circuit, le conseil de gestion, le conseil d'administration de la composante puis le conseil d'administration et parfois même la commission permanente du conseil d'administration (CPCA). On est sur des délais impossibles à gérer au quotidien donc je trouve que c'est une très bonne chose.

M. BERTHON : Pour rebondir sur les propos de Stéphanie PENISSON, même si ces délégations soulèvent quelques interrogations, elles assurent aussi une agilité dans la direction de notre établissement. Effectivement, cela permet d'avoir un dynamisme grâce à ces délégations de manière plus importante que ce qui avait avant.

Le conseil d'administration approuve avec 23 voix pour et 12 voix contre, la délégation de compétences du conseil d'administration à la présidente de l'Université de Nantes.

POINT 4 – ELECTIONS DE REPRESENTANTS DANS LES COMMISSIONS ET SERVICES GENERAUX ET COMMUNS DE L'UNIVERSITE

Mme LE SAËC : Je vous informe que pour ces élections, il y a sept scrutins. Dans un souci d'organisation, nous vous proposons de remplir directement à vos places les bulletins qui ont été disposés sur les tables. L'idée est d'aller aux urnes une seule fois pour insérer les sept enveloppes en un déplacement.

Sur vos tables vous trouvez donc sept enveloppes correspondant aux sept scrutins contenant les bulletins correspondant à chaque collègue. En ce sens, nous vous demandons de respecter le code couleur de chaque scrutin.

Les candidatures déposées en amont sont intégrées dans le diaporama qui va être projeté scrutin par scrutin. Si vous souhaitez vous porter candidat au cours de la séance, je vous demanderai de nous le faire savoir en levant la main et je remplirai au fur et à mesure le document projeté pour que l'ensemble des candidatures soient sous vos yeux en temps réel.

4.1. Commission permanente du conseil d'administration (CPCA)

Sièges à pourvoir	Eligibilité	Electeurs	Scrutin	Candidats
4 représentants des enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés de rang A	Enseignants collège A élus du CA	Tous les membres du CA	Majoritaire à 2 tours	- M. Guy LOUARN - Mme Laure NURIT - M. Antoine GOULLET - Mme Corinne DELMAS
4 représentants des enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés de rang B	Enseignants collège B élus du CA	Tous les membres du CA	Majoritaire à 2 tours	- Mme Julie MORERE - M. Nicolas CORREARD - Mme Sami TAKLIT - Mme Marie DAVID
3 représentants des BIATSS	Représentants des BIATSS élus du CA	Tous les membres du CA	Majoritaire à 2 tours	- M. Cyrille BROCHARD - Mme Stéphanie PENISSON - Mme Marie-Hélène BARON
2 représentants des étudiants	Etudiants élus du CA	Tous les membres du CA	Majoritaire à 2 tours	- M. Nolwenn BEDOUT - M. Hugo CLAUTOUR
1 représentant des personnalités extérieures	Personnalités extérieures du CA	Tous les membres du CA	Majoritaire à 2 tours	- M. Frederic DELALEU - Mme Catherine TUCHAIS

Résultats :

4 sièges de représentants du collège A, sont élus :

- Laure NURIT : 34 voix
- Antoine GOULLET : 34 voix
- Corinne DELMAS : 29 voix
- Guy LOUARN : 28 voix

4 sièges de représentants du collège B, sont élus :

- Nicolas CORREARD : 34 voix
- Julie MORERE : 33 voix
- Taklit SAMI : 29 voix
- Marie DAVID : 29 voix

3 sièges de représentants du collège BIATSS, sont élus :

- Stéphanie PENISSON 34 voix
- Cyrille BROCHARD : 34 voix
- Marie-Hélène BARON : 29 voix

2 sièges représentants des étudiants, sont élus :

- Nolwenn BEDOUT : 35 voix
- Hugo CLAUTOUR : 33 voix

1 siège représentant des personnalités extérieures, est élu :

- Frédéric DELALEU : 22 voix

4.2 Conseil universitaire des relations internationales (CURI)

Sièges à pourvoir	Sont éligibles	Sont électeurs	Scrutin	Candidats
3 représentants des personnels BIATSS	Tous les personnels BIATSS de l'Université de Nantes	Tous les membres du conseil d'administration de	Majoritaire à 2 tours	<ul style="list-style-type: none">- Mme Laurence BUHE- Mme Margaux CAPOUILLEZ- Mme Constance COURNEDE- Mme Christine FOUCAT- Mme Ana POLETTA- Mme Valérie SCHIETECATTE- Mme Mégan PABOEUF- Mme Alexandra BELLANGER

Résultats :

3 sièges de représentants des BIATSS, sont élus :

- Constance COURNEDE : 32 voix
- Ana POLETTA : 25 voix
- Alexandra BELLANGER : 24 voix

4.3. Conseil du service universitaire des activités physiques et sportives (SUAPS)

Sièges à pourvoir	Sont éligibles	Sont électeurs	Scrutin	Candidats
1 représentant des enseignants	Enseignants élus du CA	Tous les membres du CA	Majoritaire à 2 tours	<ul style="list-style-type: none">- M. Christophe BERTHON- Mme Marie DAVID
1 représentant des personnels BIATSS	Personnels BIATSS élus du CA	Tous les membres du CA	Majoritaire à 2 tours	<ul style="list-style-type: none">- Mme Stéphanie PENISSON

Résultats :

1 siège représentant des enseignants, est élu :

- Christophe BERTHON : 22 voix

1 siège représentant des BIATSS, est élue :

- Stéphanie PENISSON : 33 voix

4.4. Conseil du service du service universitaire des langues (SUL)

Sièges à pourvoir	Eligibilité	Electeurs	Scrutin	Candidats
2 représentants enseignants	des Enseignants élus du CA	Tous les membres du CA	Majoritaire à 2 tours	<ul style="list-style-type: none">- M. Antoine GOULLET

										- M. Yann LIGNEREUX	
2	représentants	des	Etudiants	élus	du	CA	Tous	les	Majoritaire	à	2
étudiants			(titulaires	et	membres	du	CA	tours			
			suppléants)								
											- M. Nolwenn BEDOUT - M. Tahar BEN HAMAD

Résultats :

2 sièges représentants des enseignants, sont élus :

- Antoine GOULLET : 35 voix
- Yann LIGNEREUX : 31 voix

2 sièges représentants des étudiants, sont élus :

- Nolwenn BEDOUT : 35 voix
- Tahar BEN HAMAD : 29 voix

4.5. Conseil du centre de santé des étudiants (SUMPPS)

Sièges à pourvoir	Eligibilité	Electeurs	Scrutin	Candidats
4 représentants des personnels administratifs, techniques ou sociaux, des enseignants des étudiants élus dans les conseils centraux	Personnels ou étudiants élus dans les conseils de l'université : CA, CFVU, CR ou CURI. (titulaires et suppléants)	Tous les membres du CA	Majoritaire à 2 tours	- M. Jérémy BEZAULT - M. Guy LOUARN - M. François BASTIANELLI
2 étudiants	élus dans les conseils centraux de l'université : CA, CFVU, CR ou CURI. (titulaires et suppléants)	Tous les membres du CA	Majoritaire à 2 tours	- Mme Lou-Anne GUENO - Mme Carla BRISSEAU - M. Tahar BEN HAMAD

Résultats :

6 sièges de représentants des personnels administratifs, techniques ou sociaux, des enseignants et des étudiants élus dans les conseils centraux dont deux étudiants, sont élus :

- Jérémy BEZAULT : 33 voix
- Carla BRISSEAU : 32 voix
- Guy LOUARN : 29 voix
- François BASTIANELLI : 29 voix
- Tahar BEN HAMAD : 27 voix
- Lou-Anne GUENO : 27 voix

4.6. Commission de suivi de la contribution de vie étudiante et de campus (CVEC)

Sièges à pourvoir	à Eligibilité	Electeurs	Scrutin	Candidats
2 représentants des étudiants	Etudiants élus du CA (titulaires et suppléants)	Tous les membres du CA	Majoritaire à 2 tours	- M. Tahar BEN HAMAD - M. Hugo CLAUTOUR

Résultats :

2 sièges de représentants des étudiants, sont élus :

- Carla BRISSEAU : 25 voix
- Hugo CLAUTOUR : 24 voix

4.7. Commission d'attribution du fonds de subventions des projets associatifs étudiants (FSDIE)

Sièges à pourvoir	Eligibilité	Electeurs	Scrutin	Candidats
2 représentants des étudiants	Etudiants élus du CA (titulaires et suppléants)	Tous les membres et du CA	Majoritaire à 2 tours	- M. Théophile DUGAST - M. Tahar BEN HAMAD - Mme Emma LE MOAL

Résultats :

2 sièges de représentants des étudiants, sont élus :

- Emma LE MOAL : 26 voix
- Théophile DUGAST : 23 voix

POINT 5 – APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DU SERVICE UNIVERSITAIRE DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES (SUAPS)

LA PRÉSIDENTE : Il s'agit ici d'une mise en conformité des statuts du SUAPS avec un décret du 13 septembre 2018. Vous avez la nouvelle version des statuts et un tableau qui expose les évolutions par rapport à la version antérieure. Globalement, il s'agit de préciser le rôle du SUAPS dans la définition de la politique de l'Université. Est intégrée à cette occasion la possibilité pour le directeur de s'entourer de directeurs adjoints et donc de constituer une équipe.

M. BERTHON : La modification des statuts est une mise en conformité avec les décrets. On ne peut que soutenir cette remarque qui permettra de renforcer le pilotage du SUAPS et de renforcer la politique de soutien aux activités sportives de l'Université.

Mme SAMI : Le fait que l'on ajoute « activités physiques et sportives, de l'action culturelle et artistique » m'a interpellé mais j'ai compris que c'était dans le décret. J'espère que la politique culturelle de l'université restera une politique qui est complètement à part du SUAPS.

LA PRÉSIDENTE : C'est bien le texte qui le prévoit, cela ne remet pas en cause tout ce qui existe. Nous avons vocation à soutenir le volet culturel et artistique.

Le conseil d'administration approuve avec 33 voix pour et 2 abstentions, la modification du règlement intérieur de l'Université de Nantes.

POINT 6 – APPROBATION DE LA MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE L'UNIVERSITE DE NANTES

M. BRIOLET : Ce n'est pas une modification en profondeur du règlement intérieur mais plus une modification qui intervient dans le cadre du contexte actuel. Aujourd'hui, vous portez un masque mais personne n'est en mesure de vous l'imposer juridiquement. Nous avons une circulaire du mois de juin qui

nous dit qu'il va falloir porter des masques à la rentrée dans les établissements. Pour autant, juridiquement, elle n'a pas de caractère opposable. Ce que suggère la circulaire en question et d'autres universités, c'est de mettre dans le règlement intérieur une base légale qui permet d'imposer aux étudiants ou autre public accueilli le port du masque. En cas de public réfractaire, nous pourrions nous baser sur ce règlement afin de déférer un étudiant en section disciplinaire parce qu'il serait trop rebelle vis-à-vis d'un enseignant qui lui répéterait de mettre son masque.

LA PRÉSIDENTE : C'est ici un enjeu de santé publique derrière la technique.

M. BEN HAMAD : Par rapport aux masques, est-ce que c'est l'université qui va fournir les masques ou bien c'est les étudiants ?

Mme SCHLAEPPI : Aujourd'hui, ce qui est prévu dans les textes nationaux, c'est que ce sont les étudiants qui apportent leur propre masque puisque ce n'est pas le même dispositif que pour les personnels. On est dans le cadre de l'employeur pour les personnels ce qui n'est pas le cas des étudiants. Ce que nous envisageons au niveau de l'établissement, c'est d'avoir quelques stocks où un étudiant se présente et a oublié son masque sur un enjeu de dépannage. Nous ne pourrions pas aller au-delà parce que les enjeux financiers sont conséquents sur l'achat de masques. En tout cas, c'est une possibilité qu'on a intégrée.

Mme DAVID : Je comprends les raisons sanitaires qui conduisent à cette proposition de modification de règlement intérieur. L'idée d'obliger les personnes à porter un masque m'interroge. Ce qui m'interroge particulièrement, c'est la possibilité de prévoir des sanctions. Je n'ai pas compris comme cela la politique sanitaire actuelle au niveau national. On est plutôt sur une politique incitative. Par ailleurs, je me pose la question, on est dans un débat à caractère sanitaire et à caractère éducatif, mais il me semble que dans une université, il faut toujours garder en tête l'aspect éducatif. Je suis extrêmement réservée par rapport à cette possibilité de sanctionner des étudiants qui ne porteraient pas de masques pour tout un tas de raisons. Ce que l'on privilégie très fréquemment dans les universités et établissements scolaires, c'est le dialogue, la conviction. Je ne suis pas favorable et je ne pense pas que les étudiants porteraient plus les masques s'il y a la crainte d'être sanctionné.

LA PRÉSIDENTE : On espère tous qu'on n'appliquera pas ce dispositif. Que vaut un principe s'il n'y a pas de cadre juridique pour déterminer sa mise en œuvre ? Il y a un enjeu de santé publique qui s'impose à nous de toute façon et on a la responsabilité en tant qu'administrateurs, en tant qu'élus de garantir les conditions de travail des personnels de l'établissement. Voilà la raison d'être de cette disposition.

M. LOUARN : Je ne pense pas que l'on parle de masque mais de conditions sanitaires. En tant qu'enseignant, je suis assez favorable à ce qu'au moins, il soit écrit cette notion dans un règlement intérieur. On va avoir des enseignants et des étudiants fragiles et on doit avoir aussi la possibilité de dire à certains étudiants de devoir mettre le masque, je suis donc favorable à cette modification du règlement intérieur.

M. ROUX : Je comprends bien que cela concerne les usagers mais aussi les agents. Est-ce qu'on se trouve là aussi dans quelque chose qui ressortirait de la faute professionnelle pour quelqu'un qui refuserait d'appliquer ces consignes ?

Mme SCHLAEPPI : Encore une fois, l'objectif est de ne pas en arriver-là et de privilégier le dialogue mais sur le principe la réponse est oui.

Mme SAMI : En cas de risque sanitaire, je comprends qu'il faut qu'on puisse imposer un certain nombre de règles. Par contre, est-ce qu'il n'y a pas un moyen de bien expliciter le fait que cela peut être le cas qu'en cas de risque sanitaire ? « A ce titre et notamment en cas de risque sanitaire », le notamment n'exclut pas le fait que cela puisse intervenir y compris lorsqu'il n'y a pas de risque sanitaire. C'est une petite nuance.

LA PRÉSIDENTE : Je propose que l'on retire le terme « notamment ».

Le conseil d'administration approuve avec 33 voix pour et 2 abstentions, la modification du règlement intérieur de l'Université de Nantes.

POINT 7 – REGIME INDEMNITAIRE DES PERSONNELS BIATSS

7.1 Approbation de la liste des postes ouvrant droit à la NBI pour 2020/2021 – actualisation

Mme LORET : La nouvelle bonification indiciaire (NBI) est versée aux agents en fonction de l'occupation d'un poste précis qui ouvre ce droit. Tous les ans, nous faisons une actualisation de la liste qui au sein de l'université bénéficie de cette nouvelle bonification indiciaire pour mettre à jour en fonction de l'évolution des responsabilités des postes. On fait cette campagne annuelle qui permet de modifier cette liste et la présenter avant la mise en application en septembre de l'année universitaire suivante. Cette année, au titre de l'année 2020-2021, on a 32 demandes de modification qui ont été apportées par les services qui sont soit liées à des modifications, le périmètre du poste, soit des suppressions ou créations de NBI. Sur cette NBI, 100 points supplémentaires ont été demandés avec des points pour création ou rehaussement.

L'attribution des points NBI va conduire à attribuer 115 points supplémentaires compte tenu de ces suppressions mais diminue l'attribution de NBI de 30 point au global. A ce jour, au sein de l'établissement, il y a 5 230 points accordés, 4 515 points hors assistants et conseillers de préventions puisque que ce sont pour ces deux catégories de NBI qui sont attribuées sur des missions et non des postes. Comme tous les points qui ont trait soit au régime indemnitaire soit à la NBI, cette proposition est présentée en comité technique d'établissement (CTE), au préalable, étudiée en commission prime. Elle a été soumise pour avis du CTE le 23 juin dernier.

M. BROCHARD : Je vous remercie pour cette présentation. Je voulais juste faire un petit focus sur l'évolution des NBI au sein de l'établissement. Un gros travail avait été fait l'année dernière pour rééquilibrer les NBI techniques et les NBI administratives. Nous souhaiterions que ce travail continue sur le rééquilibrage entre NBI administrative et technique notamment pour l'étude de NBI technique pour les personnels de l'audiovisuel. C'est un point qui pourrait être intéressant d'étudier lors d'une prochaine commission prime.

Mme SCHLAEPPI : Je vous remercie de noter qu'il y a une progression qui a été faite et c'est d'ailleurs l'objet de ce qu'on vous présente aujourd'hui. Nous sommes toujours ouverts à l'échange pour poursuivre dans le bon sens que vous évoquez.

Mme SAMI : Je suppose que c'est une réactualisation. En parcourant les informations, j'ai été étonnée qu'il y ait une diminution. Il y a des A et des B mais je n'ai vu aucune catégorie C. Or, il y a des catégories C qui prennent aussi un certain nombre de responsabilités, est-ce que l'on en tient vraiment compte ?

Mme LORET : Le tableau qui était joint, c'était l'actualisation uniquement et non l'ensemble des postes qui sont attributaires. Il y a quand même 284 postes attributaires de la NBI et ils ne sont pas dans le document joint. Bien sûr, il y a des postes en catégorie C qui ont des NBI. La liste est sur l'intranet aussi. Là, ce n'est qu'une partie, c'est uniquement les 32 demandes qui ont été présentées cette année sur les 284 postes actuellement bénéficiaires de NBI.

LA PRÉSIDENTE : Ce qui évolue est soumis au vote du conseil d'administration.

Mme SAMI : Est-ce qu'on a une idée du pourcentage de C ?

Mme LORET : Je n'ai pas une idée de la répartition entre les catégories, je n'ai pas les chiffres. Certaines catégories C ont une NBI sur des postes techniques notamment. On pourra communiquer ultérieurement la réponse par mail.

Le conseil d'administration approuve avec 18 voix pour, 6 voix contre et 11 abstentions, la liste des fonctions éligibles à la nouvelle bonification indiciaire (NBI) pour 2020-2021.

7.2 Approbation de la cotation des postes dans le cadre du RIFSEEP

Mme LORET : Le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) comporte deux parties. Une première partie qui est l'indemnité de fonctionnement, de sujétions et d'expertise (IFSE), régime traditionnel indemnitaire lié au grade de l'agent, son corps d'appartenance. C'est sur cette partie que l'on étudie pour une actualisation de cette cotation des postes. Ce régime indemnitaire a été mis en place progressivement au sein de l'université. Depuis 2016, selon les filières, tout d'abord la filière administrative puis ITRF puis Bibliothèque et maintenant, l'ensemble des filières y compris santé et filière sociale sont assujettie à ce RIFSEEP. Pour chaque poste, il y a une cotation qui permet de déterminer le niveau d'expertise, de sujétion et de déterminer un niveau de régime indemnitaire. Pour pouvoir prendre en compte les évolutions dans les missions, dans les organisations. Tous les ans, on fait également une actualisation de ces cotations de poste. C'est le cas aujourd'hui, cette actualisation a conduit à la demande de 39 modifications de cotation de poste qui ont été présentées en CTE avec une étude préalable au sein de la commission prime. C'est donc l'objet du tableau.

M. BROCHARD : Une explication de vote, le SNPTES est opposé depuis 2016 de manière nationale à ce RIFSEEP pour des raisons d'inégalités entre les établissements. Nous voterons contre cette proposition, non pas sur les propositions proposées mais par principe.

Mme DRONNEAU : C'est pour prévenir les nouveaux administrateurs qui ne connaîtraient pas la position de l'UNSA éducation. Nous sommes dans la même ligne du SNPTES, contre ce dispositif par principe. Vous ne serez pas surpris de nous voir systématiquement voter contre toutes les propositions faites à l'université sachant qu'effectivement, ce n'est pas sur les propositions elles-mêmes que nous votons. L'inégalité des régimes indemnitaires pour des personnes de même statut au sein de l'académie de Nantes par exemple au niveau des personnels de l'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (AENES) est flagrante et pose de vrais problèmes d'attractivité, de reconnaissance des carrières et ce système n'a fait qu'empirer ces inégalités entre les différents établissements, que ce soit l'enseignement supérieur au sein de l'académie de Nantes si on compare les régimes avec les universités du Mans ou d'Angers mais aussi au sein pour l'AENES qui peut être affectée dans les services académiques, établissements d'enseignements publics locaux. Pour toutes ces raisons, on continuera de voter contre.

M. LOUARN : Ensemble vote également contre, pour les mêmes raisons.

Le conseil d'administration approuve avec 17 voix pour, 17 voix contre et 1 abstention, la cotation des postes dans le cadre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, expertises et engagement professionnel (RIFSEEP) à compter du 1er septembre 2020.

7.3 Approbation de la modification des conditions d'attribution du complément d'IFSE pour fonctions informatiques

Mme LORET : L'objectif à la base était de fondre différents systèmes de primes qui finalement ont été fondues dans un seul régime indemnitaire, le RIFSEEP. Lorsque nous l'avons mis en place pour la filière ITRF, nous avons mis en place un complément d'IFSE qui concernait les primes informatiques qui était également supprimé. Pour prendre en compte cette prime, on a fait un complément d'IFSE et on a repris le dispositif de 1971 qui avait un petit alinéa qui prévoyait notamment que lorsqu'un agent atteignait une rémunération hors échelle, il cessait de bénéficier de cette prime. Finalement, cet alinéa que l'on avait conservé, peut conduire à ce qu'un agent sans changer de poste, ni de missions, ni de niveau de responsabilités, puisse perdre en rémunération par l'application de cet alinéa. Ce qui est donc proposé c'est de supprimer cet alinéa qui ne correspond plus à la réalité lié au relèvement des grilles, l'atteinte à la hors échelle est finalement possible dans cette filière au niveau IGR.

M. BROCHARD : Simplement pour préciser que comme c'est un point technique, on va faire une petite entorse et nous voterons favorablement pour ne pas pénaliser les agents.

Mme DRONNEAU : Pour UNSA, nous allons nous abstenir car il s'agit d'un point technique donc je ne voterai pas contre.

Le conseil d'administration approuve avec 18 voix pour et 17 abstentions, la modification du régime du complément d'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) pour fonctions informatiques.

7.4 Approbation de la modification du dispositif d'attribution de la prime formation continue (PFC)

Mme LORET : Le code de l'éducation, dans son article D 714-60, permet de verser des primes de formation continue aux personnels qui participent à la conclusion ou à réalisation de contrats de formation professionnelle. Cette prime de formation continue (PFC) est mise en place au sein de l'établissement depuis 2016. Des jurisprudences récentes de la Cour des comptes amènent à revoir le dispositif que nous avons mis en place. Lorsque nous avons mis en place le dispositif, nous avons une lecture du code, nous laissant comprendre que cette PFC était ouverte à l'ensemble des personnels BIATSS ou enseignants. La Cour des comptes indique que non, ce ne sont que les personnels enseignants-chercheurs qui peuvent bénéficier de cette prime. Il y a notamment un arrêt de la Cour relatif à l'université de Lille qui rappelle que cet article ne s'applique qu'aux enseignants-chercheurs. Le dispositif établi en 2016 doit être modifié sur ce point pour être en correspondance et pour sécuriser le dispositif de PFC. Les personnels qui seront éligibles pour percevoir cette prime seront des enseignants-chercheurs. Ce que nous proposons, c'est de l'étendre aux enseignants qui ont les mêmes missions de formation. Cette analyse exclut donc les personnels BIATSS.

M. BROCHARD : Une explication de vote, le SNPTES va s'abstenir sur cette proposition car il faut bien avoir conscience que beaucoup de personnels BIATSS touchaient de manière régulière ces primes et donc il va y avoir une perte au niveau du pouvoir d'achat d'un certain nombre de BIATSS. Depuis le vote au CTE, nous avons été contacté par plusieurs personnels BIATSS qui se sont inquiétés de cette perte de rémunération et demande ce qui sera mis en place pour compenser ou proposé comme solution autour des personnels qui feraient du travail au-delà des horaires et des missions habituelles.

Mme SCHLAEPPI : Il convient de rappeler aussi qu'une prime a été votée il y a quelques temps déjà qui permet d'accompagner un investissement exceptionnel. On est bien sur de l'exceptionnel, ce n'est pas quelque chose de récurrent. Cela ne répondra pas en totalité à la question que vous posez sur la perte du pouvoir d'achat de certains collègues concernés. Pour autant, cela peut être une manière quand vous évoquez un travail au-delà des horaires, de répondre au moins en partie ou pour une première année pour amortir peut-être un peu des situations qui seraient concernées par ce que vous venez de décrire.

Mme DRONNEAU : De la même manière, je vais m'abstenir parce qu'effectivement, c'est une application du texte. Certains collègues en bénéficiaient et d'autres sur les mêmes fonctions dans d'autres universités n'en bénéficiaient pas. Il y avait une véritable inégalité qu'il va falloir finir par résoudre, l'idée est qu'à fonctions égales, salaire égal. J'espère que ce principe sera défendu durant le mandat car c'est quelque chose que l'on essaye d'obtenir depuis plusieurs années et on a du mal à obtenir le rapprochement des régimes. Selon les secteurs, on assiste à de vraies inégalités au sein de cette université.

Mme DAVID : Je voulais savoir combien de collègues touchent jusqu'à présent cette prime et quel est son montant ? Par ailleurs, je voulais dire qu'on est très réticents de façon générale sur les primes qui sont inégalitaires par nature et qui exposent d'avantage à l'arbitraire. Cela participe à la dégradation des conditions de travail, quand on pense avoir droit à une prime, que l'on ne l'a pas. De ce point de vue, le traitement des fonctionnaires est d'avantage inégalitaire. La situation règlementaire qui conduit à exclure les BIATSS est particulièrement injuste et de ce point de vue, c'est absolument insatisfaisant.

Mme LORET : J'ai le chiffre de 2018, on a versé au total sur cette PFC 155 000 euros dont 85 000 euros pour les personnels BIATSS et 70 000 euros pour les personnels enseignants.

Mme SAMI : Effectivement, il y a une jurisprudence mais on voit le danger du système de prime. On pourrait imaginer, pour palier à la jurisprudence, qu'il y ait quelque chose de différent qui soit plus égalitaire et qui permet de ne pas dissocier le travail des enseignants de celui des BIATSS. Les chiffres montrent que le travail de ces BIATSS a été relativement important. Exclure les BIATSS du jour au lendemain, cela me semble difficile même si le système lui-même est complètement inégalitaire. Au lieu d'avoir ce type de prime, peut-être faut-il réfléchir à avoir un autre dispositif. Si on se met à réfléchir collectivement, il y a peut-être moyen de trouver quelque chose.

Le conseil d'administration approuve avec 17 voix pour, 9 voix contre et 9 abstentions, les modifications apportées aux modalités d'attribution de la prime de formation continue prévue à l'article D. 714-60 du code de l'éducation.

7.5 – Approbation de la modification du dispositif d'attribution de la prime de participation aux opérations de recherche scientifique (PPORS)

Mme LORET : la prime de participation aux opérations de recherche scientifique (PPORS) est une prime qui a été instaurée au sein de l'établissement depuis 2014. Le dispositif est cohérent et conforme à la réglementation mais il y avait un point qui n'avait pas été précisé, c'est le plafond annuel de versement par an et par agent sur cette prime. La proposition aujourd'hui, c'est de compléter ce dispositif qui permet effectivement de bénéficier de prime sur des projets de recherche qui sont terminés et pour lesquels il existe un reliquat et qui permet le versement de cette prime. La seule limite qu'il y avait, c'était le fait que cette prime ne pouvait pas aller au-delà de 50% du reliquat mais il y a un deuxième plafond qui est proposé, c'est que par an et par agent, le versement ne puisse dépasser 10 000 euros.

M. BERTHON : Sur le principe, nous soutenons cette demande de plafond, il s'agit pas de discuter de la prime mais du plafond. Le fait que cela ne soit pas plafonné pourrait poser des interrogations. Hormis le fait qu'il faut avoir confiance aux collègues et qu'il ne faut pas considérer que tous vont déborder et d'ailleurs, l'historique montre qu'il n'y a pas eu d'abus sur ces primes. Il semble essentiel d'être en mesure de remercier des chercheurs qui s'investissent profondément dans des projets extrêmement lourds, je pense à des projets européens qui effectivement sont extrêmement chronophages. Plafonner cette prime semble être une bonne chose et pour éviter toutes situations ambiguës, c'est essentiel.

Mme DRONNEAU : Cette prime est conditionnelle à ce que le contrat de recherche ait généré des reliquats, un solde positif, ce qui est très rare. Nous trouvons que le montant est énorme. Ici aussi, il y a des inégalités puisqu'il y a des types de projets qui ne peuvent pas être obtenus par tous les chercheurs. La difficulté est de savoir qui peut en bénéficier ? Un contrat ne se gère pas tout seul, cela pose de vraies questions d'équité au sein des équipes qui peuvent porter certains projets sur la distribution de ces types de primes qui semblent assez dangereuses.

Mme DAVID : On est dans un problème qui est similaire aux problèmes précédents, c'est que ce travail fait partie du travail et cela ne devrait pas donner lieu à des primes si on avait des rémunérations convenables et si on travaille dans de bonnes conditions. On demande un sur-travail aux collègues mais cela ne devrait pas l'être et cela ne devrait pas ouvrir droit à des primes. Cet argent doit revenir aux laboratoires et ne devraient pas être réparti entre les personnes. Je pense que c'est une utilisation qui n'est pas normale de l'argent. Il y a en plus un effet dé-incitatif, cela pourrait dé-inciter à utiliser tout l'argent. Je ne pense pas que c'est ce qui se passe mais il faut quand même que l'on se pose cette question. Je n'ai rien contre le plafond mais il me semble extrêmement élevé. J'ai un problème avec le principe de la prime ce qui va me conduire à voter contre le plafond. Par ailleurs, je voudrais qu'on puisse éclairer les débats et les votes et qu'on ait un état des lieux précis de ce qui se passe, y compris ultérieurement de façon confidentielle, la liste des personnes ayant touché cette prime avec les montants détaillés. Est-ce que dès aujourd'hui,

pourrait-on connaître le nombre d'agents qui ont touchés cette prime avec le montant minimum, maximum et moyen de la prime ?

LA PRÉSIDENTE : Ces derniers éléments pourront être communiqués. En revanche, la liste des bénéficiaires n'est pas communicable, ce sont des éléments confidentiels. Les chiffres, la répartition pourront être communiqué.

Mme LORET : On pourra tout à fait diffuser le tableau, on a deux années sur lesquelles on a refait le point.

Mme DAVID : Nous souhaitons avoir les chiffres pour voter aujourd'hui. Pour comprendre le sens du plafond de 10 000 euros, il faudrait que l'on comprenne comment cela s'articule avec les primes.

Mme LORET : J'ai les chiffres globaux. En 2018, nous avons versés 56 500 euros sur cette ligne prime de participation aux opérations de recherche pour 18 agents. En 2019, nous avons versé 24 000 euros de prime de participation pour 11 agents.

Par rapport à l'éligibilité, l'ensemble des personnels sont éligibles, enseignants, BIATSS, contractuels, titulaires. Il n'y a pas de restriction sur cette prime.

Mme DAVID : Au vu des calculs, je ne vois pas l'intérêt du plafond. On a besoin de connaître les montants maximums qui ont été versés pour savoir quel est l'intérêt d'un plafond.

LA PRÉSIDENTE : L'intérêt est de se doter d'une politique de prime, c'est de poser un cadre et de fixer une limite.

Mme DAVID : A-t-on déjà dépassé ce plafond ?

Mme LORET : Nous n'avons pas dépassé de plafond puisqu'on n'avait pas de plafond.

Mme DAVID : A-t-on déjà dépassé les 10 000 euros ?

Mme LORET : Oui, c'est arrivé une fois. On n'a pas d'opportunité à émettre vis-à-vis d'un enseignant qui demande sur un projet de recherche le versement de cette prime si on n'a pas un plafond voté par le conseil d'administration. Le seul plafond que nous avons, c'était le plafond de 50% du reliquat.

La proposition est donc d'avoir un deuxième plafond par an et par agent.

Mme DAVID : Je suis étonnée qu'on ne puisse pas avoir les informations sur les montants, la distribution précise des primes. Le sens des 10 000 euros, si on ne sait pas précisément combien de fois on a dépassé, cela m'étonne. Je voudrais dire aussi que 10 000 euros de prime par rapport au traitement d'un certain nombre d'agents de catégorie C, leur traitement annuel et à ce qui déclare aux impôts, cela me paraît être une somme extrêmement importante. S'agissant du plafond, j'ai du mal à en comprendre le sens par rapport à une politique d'égalité salariale à l'université.

Mme SAMI : Je rebondis sur ce que viens de dire Marie et je suis totalement d'accord. Je voudrais aussi souligner le fait que je trouve qu'un travail de recherche est en fait un travail collectif. Considérer à la fin quand il y a un reliquat que certaines personnes soient plus méritantes que d'autres, c'est un peu comme les questions de primes, cela me semble gênant et dérangeant. Qui détermine ? Quels sont les critères utilisés ? Dans le principe, cela me pose problème. D'autant plus qu'il me semble qu'il y a d'autres moyens d'utiliser ces reliquats lorsqu'ils existent. A partir du moment où ces contrats peuvent être chronophages, je proposerais qu'on puisse recruter quelque fois des étudiants en thèse qui n'ont pas de bourses suffisamment importantes ou que l'on recrute un BIATSS pour pouvoir aider... Il y a d'autres moyens d'utiliser ces reliquats que distribuer des primes. Je suis très embêtée car la question posée, ce n'est pas la question à laquelle j'ai envie de répondre. Je suis contre le principe que des reliquats soient distribués individuellement quand le travail de recherche est un travail en principe collectif. Je voterai contre, rien que le fait qu'une personne puisse avoir 10 000 euros me semble aberrant.

M. BROCHARD : Ce sujet a été évoqué au comité technique, depuis nous avons consulté un certain nombre de collègues BIATSS qui ont pu toucher cette prime. Ils nous ont indiqué que c'était une prime qui est intéressante pour eux, il n'y a pas tant de dispositifs de prime pour les BIATSS. On est un peu dans la même situation que la prime de formation continue. Je rejoins ce qu'avait dit Christophe BERTHON sur sa position. Je pense qu'il est important d'avoir ce dispositif, de fixer un plafond par contre, il est aussi important de contrôler ce qui se fait avec. Ce que je souhaiterais avoir, c'est un suivi annuel, une présentation annuelle de la distribution de cette prime de façon à voir si effectivement, le plafond est trop haut ou s'il est trop bas. De toute façon, il faut mettre un plafond, s'il est trop haut on verra l'année prochaine pour le mettre plus bas. Sur le principe de cette prime, nos collègues BIATSS ne sont pas opposés à ce dispositif donc nous voteront pour.

LA PRÉSIDENTE : On peut en effet s'engager à faire un bilan une fois par an de la situation, du volume, du nombre de bénéficiaires pour rendre compte au conseil d'administration.

M. LOUARN : En ce qui me concerne, j'étais dans un laboratoire et une UFR de 2007 à 2015, on a toujours refusé à l'institut des matérieux (IMN) de verser une quelconque prime de ce type. Encore récemment, l'UFR Polytech Nantes, la question a été posée au comité de direction et la totalité des directeurs de laboratoires en science présents ont dit qu'ils ne souhaitaient pas que ce soit possible. Je suis fondamentalement opposé. S'il faut mettre un plafond, il faut le mettre à un euro symbolique. Je suis opposé à cette prime pour une raison simple, à l'IMN, c'était extrêmement tentant pour un certain nombre de personnes qui avaient des contrats d'essayer d'une certaine manière de s'accaparer du personnel technique en promettant a posteriori qu'ils auraient une prime. On a dit non et s'il y a des reliquats, ils resteront au laboratoire, ils seront redispersés. Cela permet aussi à certains laboratoires d'être plus attractifs que d'autres en disant que « dans ce laboratoire, si tu participes bien à la recherche, tu peux avoir des primes. » Vis-à-vis d'autres laboratoires qui auront peut-être moins de chance aux appels à projets, ils ne pourront pas offrir cette possibilité. Je trouve que 10 000 euros, c'est énorme. C'est un 13^{ème}, 14^{ème} ou 15^{ème} mois pour certains, donc je suis surpris. On parlait des BIATSS, pour les professeurs je suis encore plus sévère puisque je pense que quand ils ont un gros contrat européen, ils ont des décharges d'enseignement, ils ont la possibilité de promotion ou un changement de corps, de grade en général. Financièrement, je ne vois pas pourquoi l'université rentre dans ce jeu. Je vais donc voter contre.

M CORREARD : Je pense que le problème, sur cette proposition, c'est que nous n'ayons pas pu la discuter en CPCA avant. Il aurait fallu un vrai débat, on comprend qu'elle soit polémique. Je suis sensible aux arguments sur le caractère collectif des travaux et y compris des projets de recherche. 10 000 euros, cela peut paraître énorme dans des contextes de difficultés budgétaires à tous les niveaux. Pour les élus de Nantes Université Demain, lorsque nous en avons discuté, cela nous paraissait déjà être un progrès par rapport à l'absence de plafonnement qui est une aberration actuelle, l'idée c'était donc de remédier à cette aberration. Je me demandais si tout simplement, si nous votions pour, si la question ne pouvait pas être remise sur le tapis autrement, dans un autre conseil d'administration.

LA PRÉSIDENTE : On peut se dire qu'il y aura un bilan. Sur cette base de ce bilan et des conséquences, on peut prendre le temps d'en discuter soit en CPCA soit dans les commissions que l'on pourrait imaginer pour construire un dispositif qui ensuite serait soumis au vote du conseil d'administration. On peut s'engager à procéder de cette façon.

M. BERTHON : J'insiste sur le fait qu'il faut faire confiance aux chercheurs. On est sur une moyenne de 2 000, 3 000 euros par chercheur concerné, c'est quelque chose qui me semble raisonnable. Sur un investissement particulièrement lourd qui déborde de notre mission, c'est aussi une politique incitative, c'est également important d'inciter les collègues.

Pouvoir offrir d'une certaine façon une prime à des chercheurs qui n'ont pas forcément intérêt à aller sur ce genre de projets, c'est quand même quelque chose d'important pour notre collectivité. Guy faisait référence aux professeurs qui auraient des promotions derrière. Je connais beaucoup de gens qui font des appels à projets qui n'auront pas de promotion parce qu'ils sont au dernier échelon mais ils y vont. Ils n'y vont pas pour 2 000 euros par an en plus, ils y vont parce qu'ils vont emmener toute une équipe avec eux et que c'est leur équipe qui va profiter effectivement, probablement des maîtres de conférences qui vont pouvoir passer professeurs parce qu'ils étaient impliqués dans le projet. Je pense qu'aider un tout petit peu surtout sur des sommes modiques, cela semble raisonnable. Le plafond peut paraître élevé mais c'est aussi un signal aux collègues de leur dire, on vous fait confiance. Il faut un plafond pour cadrer et faire attention qu'il n'y ait pas des ralentissements des projets sur la fin de manière à maintenir un reliquat qui permettrait de ne pas être utilisé sur la recherche comme on le voudrait. On est dans quelque chose de raisonnable, il y a toujours un écart type mais de manière générale, on se rend compte que oui on a raison de faire confiance aux collègues et on a aussi raison de les inciter pour participer au développement de notre université.

LA PRÉSIDENTE : Avant de passer au vote, je souhaiterais juste rappeler que c'est un dispositif qui date de 2014, il a déjà été débattu, discuté. La proposition concerne le plafond et encore une fois, on pourra effectivement faire un bilan, voir ce qu'il en est, discuter. On voit que cela soulève des questions de fond. On peut aujourd'hui acter ce plafond pour cadrer, pour poser une limite et puis on verra ensuite les discussions et réflexions qui sont envisageables.

Le conseil d'administration approuve avec 17 voix pour, 5 voix contre et 13 abstentions, le plafond de versement de la prime pour services rendus lors de la participation à des opérations de recherche scientifique ou de prestations de service à hauteur de 10 000 € par an et par agent.

POINT 8 – APPROBATION DE LA REPARTITION DU FONDS DE SOLIDARITE ET DE DEVELOPPEMENT DES INITIATIVES ETUDIANTES (FSDIE) 2020

M. AVERTY : J'ai traité ce dossier lorsque j'étais vice-président formation puisque cela a fait l'objet d'un vote en CFVU le 18 juin dernier. Pour ceux qui ne connaissent pas le FSDIE, il s'agit d'un fonds qui permet aux étudiants de proposer des projets en dehors des formations. Il est clairement indiqué que ce fonds doit être utilisé en dehors d'une formation classique. Tous les ans, il y a de nombreux dossiers qui sont déposés par des associations étudiantes et qui font l'objet d'un traitement par l'intermédiaire d'une commission. A côté de cela, on a un travail qui se mène avec un certain nombre de grosses associations récurrentes qui déposent beaucoup de projets et plutôt que de devoir regarder individuellement chacun de ces projets, l'objectif est de conventionner, cela revient à la problématique des appels à projets. Vous avez ici cinq demandes de renouvellement de financement pour 2020 sur cinq associations, vous avez les projets de conventions, pour un montant total de 86 000 euros qui correspond à ce qu'avait été prévu les années passées, c'est une reconduction.

A côté, sur le FSDIE, il y a une partie qui est reversé vers les associations étudiantes représentatives dans les différents conseils qui sont mis en place. Il y a une partie qui va vers des investissements pour du matériel pour les associations étudiantes.

Mme SAMI : Les associations aidées me tiennent à cœur pour un certain nombre d'entre elles. Ces associations sont extrêmement utiles et il est important de continuer à les soutenir. J'aurais voulu savoir est-ce que les sommes distribuées aux différentes associations ont changé par rapport à l'an dernier ?

M. AVERTY : J'ai vérifié, c'est exactement les mêmes montants.

Mme SAMI : Et par rapport aux demandes, qu'est-ce que cela fait ?

M. AVERTY : Globalement, cela correspond aux demandes qui étaient faites. Comme toutes les conventions, cela fait partie d'une discussion en amont avec les associations. Si vous regardez dans conventions, vous vous apercevrez que vous certaines, il y a d'autres financements qui sont attribués en dehors du FSDIE. C'est l'université qui reçoit les fonds et donc qui les redistribuent. Je pense en particulier aux Cordées de la réussite, certains montants viennent de la préfecture et du rectorat.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité, avec 35 voix pour, la répartition du fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes 2020.

POINT 10 – APPROBATION DES TARIFS

Pas de remarques.

Le conseil d'administration approuve avec 30 voix pour et 5 abstentions, les tarifs.

POINT 11 – RENDU COMPTE DES REMISES GRACIEUSES ET DES ADMISSIONS EN NON-VALEUR

LA PRÉSIDENTE : Il s'agit d'un point récurrent. Dans les deux cas, on est face à des personnes qui ont des dette à l'égard de l'établissement. Les remises gracieuses, cela signifie tout simplement qu'on constate que la personne ne pourra payer sa dette et que l'on accepte de faire disparaître, on renonce au paiement.

L'admission en non-valeur cela signifie cette fois-ci que l'on constate l'impossibilité de recouvrer mais on ne renonce pas à l'impossibilité d'aller chercher l'argent auprès de ces personnes.

C'est un rendu-compte sans vote sur ce point.

POINT 12 – QUESTIONS DIVERSES

Pas de remarques.

LA PRÉSIDENTE : Je vous remercie, je vous souhaite un bel été, de bonnes vacances et rendez-vous à la rentrée on l'espère en salle des conseils.

Fin de la séance à 12h25.

